

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-neuf,

le 5 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
27 FEVRIER 2019

DATE d'AFFICHAGE  
11 MARS 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 27

Votants : 36

Etaient Présents : M. Bernard AUDRAN, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Daniel BOURZEIX, Jean-François BREGER, - Jean-Claude FOUCAUT, - Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Régine ROSSET.

**M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT**

**Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**

**M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Thérèse CABON a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°26-2019 – ADMINISTRATION GENERALE – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE  
MEGALIS BRETAGNE**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est membre du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne. Les compétences dévolues à cet établissement sont l'aménagement numérique, en mettant en œuvre le déploiement de la fibre optique sur le territoire breton mais aussi la fourniture de services numériques. A ce titre, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a signé une convention d'adhésion à un bouquet de services numériques permettant à la collectivité et à ses communes membres, de disposer d'outils destinés à la modernisation des administrations et des services numériques. Parmi ceux-ci figurent notamment un service de télétransmission des actes administratifs, un parapheur électronique ou encore un service d'échanges sécurisés de fichiers.

Par délibération n° 18-55 du 21 décembre 2018, le Comité Syndical Mégalis Bretagne a acté de la nécessité de procéder à l'investissement de nouveaux équipements informatiques, afin de gérer en propre toutes les données qui transitent par ce syndicat. Ainsi, le montant des investissements votés dans le cadre de la dernière année du plan de programme 2020-2024 est de 900 000 €.

Au regard des investissements consentis, le Comité Syndical Mégalis Bretagne a décidé de faire financer cet investissement auprès de ses membres, à travers un appel à subvention d'investissement au prorata de la population de chaque membre. Pour la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, le montant de cette subvention représente un montant de 6 997 €.

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

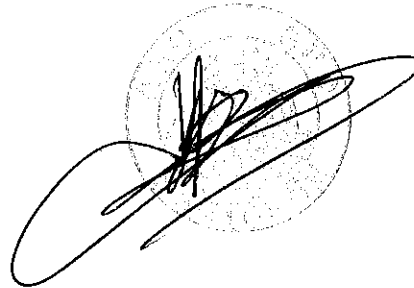
Affiché le

ID : 056-200027027-20190311-DELIB\_26\_2019-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **APPROUVE**, au titre l'exercice 2019, le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 6 997 € au profit du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 11/03/19  
Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to be 'M. B. G.'. The stamp is partially obscured by the signature.